

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identificateur produit : **HENRY^{MD} 971 EZ Plus+ Adhésif pour parquet**
ID Produit N° de code : 1221022
Nom commercial/Synonymes : HENRY 971 EZ Plus+
Usage recommandé : Adhésif à l'uréthane pour bois durci à l'humidité pour revêtement de sol.
Restrictions d'utilisation : Utilisez uniquement comme recommandé dans la fiche technique du produit.

Nom et adresse du fabricant:



ARDEX L.P.
400 Ardex Park Dr.
Aliquippa, PA 15001 États-Unis

Information N° de téléphone : 1 (724) 203-8000
Adresse du site Web : <http://www.wwhenry.com>
N° de téléphone d'urgence 24 h : CHEM-TEL : 1-800-255-3924 OR 1-813-248-0585 (appel à frais virés)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et HPR (norme SIMDUT 2015)

Sensibilisation, cutanée; catégorie 1
Sensibilisation, respiratoire; catégorie 1
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoires; catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées; catégorie 2

Pictogrammes SGH



Mentions d'Avertissement

Danger

Mentions de Danger

Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer par inhalation des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes <les poumons> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <par inhalation>.

Conseils de Prudence

Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu / récipient conformément aux lois fédérales, étatiques et locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Dangers non classifiés ailleurs : Contient des isocyanates. Utilisation selon les instructions. Ne pas chauffer, broyer, poncer ou pulvériser ce produit.

Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue

: 1 % par poids de ce produit sont composés d'ingrédients dont la toxicité aiguë n'est pas connue.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Composition | N° CAS | % (par poids) |
|--|------------|---------------|
| distillat de pétrole léger hydrotraité | 64742-47-8 | 5 - 10 |
| diisocyanate de méthylène diphénylène (mélange d'isomères) | 26447-40-5 | < 1 |
| diisocyanate de méthylène diphénylène (4,4'-MDI) | 101-68-8 | < 1 |

Les pourcentages exacts des ingrédients sont considérés comme secrets commerciaux par le fabricant et ne sont donc pas divulgués.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Information générale : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Montrer la FDS au personnel médical.

Inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter immédiatement un médecin. Administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Des symptômes asthmatiques peuvent se développer et peuvent être immédiats ou retardés jusqu'à 48 heures. Les réactions asthmatiques extrêmes peuvent constituer un danger de mort.

Contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin immédiatement.

Notes à l'attention du médecin : Traiter selon les symptômes. Les patients présentant une exposition respiratoire doivent être surveillés jusqu'à 48 heures après l'exposition.

Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)

Inhalation : Les vapeurs ou brouillards d'isocyanates à des concentrations supérieures aux valeurs limites d'exposition ou limite d'exposition admissible peuvent irriter (sensation de brûlures) les membranes muqueuses dans les voies respiratoires (nez, gorge, poumons) causant un écoulement nasal, une gorge irritée, de la toux, un malaise au niveau de la poitrine, un essoufflement et une réduction des fonctions pulmonaires (obstruction respiratoire). Les personnes avec une hyper-réactivité bronchiale préexistante et non-spécifique peuvent réagir à des concentrations sous le VLE ou LEA avec des symptômes similaires, ainsi qu'avec une attaque d'asthme ou des symptômes de type asthme. Une exposition bien au-dessus du VLE ou NET peut mener à une bronchite, un spasme bronchial et un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons). Ces symptômes peuvent être retardés jusqu'à 48 heures après l'exposition. Ces effets sont généralement réversibles.

Peau : Peut causer une irritation cutanée avec des symptômes de rougeur, démangeaison et gonflement. Les personnes qui ont déjà été sensibilisées aux isocyanates peuvent avoir une réaction allergique cutanée avec des symptômes de rougeur, démangeaison, gonflement et éruption. Il est difficile d'enlever le produit durci. Un contact cutané avec ce produit peut causer une décoloration.

- Yeux* : Peut causer une irritation avec des symptômes de rougeur, de larmoiement, de piqûre et de gonflement. Peut causer une lésion temporaire de la cornée. La vapeur ou l'aérosol peut causer une irritation avec des symptômes de brûlures et de larmoiement.
- Ingestion* : Peut causer une irritation. Les symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, la nausée, des vomissements et la diarrhée.

Effets d'une exposition à long terme (chronique)

- : Une surexposition préalable peut provoquer une sensibilisation aux isocyanates chez certains individus. Ces personnes peuvent souffrir d'asthme ou de symptômes analogues à ceux de l'asthme à la suite d'expositions ultérieures à des isocyanates à des niveaux bien inférieurs au VLE ou LEA. Ces symptômes, qui peuvent inclure une oppression thoracique, une respiration sifflante, une toux, un essoufflement ou une crise d'asthme, peuvent être immédiats ou différés jusqu'à 48 heures après l'exposition. Les réactions asthmatiques extrêmes peuvent mettre la vie en danger. Dans certains cas, une personne sensibilisée peut ressentir ces symptômes lors d'une exposition à la poussière, à l'air froid ou à d'autres irritants. Cette sensibilité accrue des poumons peut persister pendant des semaines et, dans les cas graves, pendant plusieurs années. La sensibilisation peut être permanente. La surexposition chronique aux isocyanates pourrait également causer des lésions pulmonaires (notamment une fibrose et / ou une diminution de la fonction pulmonaire) pouvant être permanentes

Un contact prolongé peut provoquer une rougeur, un gonflement, une éruption cutanée et, dans certains cas, une sensibilisation de la peau. Les tests sur animaux et d'autres recherches indiquent que le contact cutané avec le MDI peut jouer un rôle dans la sensibilisation des isocyanates et la réaction respiratoire. Ces données renforcent la nécessité d'éviter le contact direct de la peau avec les isocyanates.

Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial

- : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.
Toute exposition à la peau, provoquant une éruption cutanée, gonflement, démangeaison, ou la douleur.
Tout contact avec les yeux.
Ingestion.

SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction adéquats : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

- : Jet d'eau à haute pression peut propager le feu. Les isocyanates réagissent avec l'eau pour produire de la chaleur et des dégagements de gaz (non-inflammables).

Produits dangereux de combustion

- : Le monoxyde de carbone en dioxyde de carbone, oxydes d'azote, cyanure d'hydrogène, et / ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire. Vapeurs / fumées sont toxiques.

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Dans un incendie, ce matériel produit des vapeurs toxiques. Des températures élevées peuvent provoquer la rupture des contenants.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)

- : Ininflammable

Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie

- : Les pompiers doivent porter un équipement protecteur de lutte contre les incendies structurel et conforme NFPA, incluant un appareil respiratoire intégral autonome et un casque, une capuche, des bottes et des gants conformes NFPA. Éviter tout contact avec le produit. Décontaminer l'équipement et les vêtements protecteurs avant de les réutiliser. (Voir la

section 6 pour les informations de décontamination.) Lors d'un incendie, des vapeurs d'isocyanate et d'autres gaz irritants très toxiques peuvent être produits de la décomposition thermique ou la combustion. Une exposition aux isocyanates chauffés peut être extrêmement dangereuse.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne pas laisser la substance pénétrer dans les égouts ou contaminer le système hydrostatique.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles

- : Voir la section 7 pour les procédures de manipulation sans risque. Porter un équipement de protection individuelle résistant aux produits chimiques pendant le nettoyage. Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent être formées adéquatement et porter un équipement de protection adéquat contre les produits chimiques. Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne pas laisser la substance pénétrer dans les égouts ou contaminer le système hydrostatique.

Intervention en cas de déversement/nettoyage

- : Aérer la zone du déversement. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec une matière absorbante inerte et l'empêcher de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Recouvrir la zone de déversement avec un matériau absorbant approprié (p. ex., de la vermiculite, de la litière pour chat, du Oil-Dri^{MD}, etc.). Permettre le matériau absorbant absorber le liquide déversé. Pelleter le matériau absorbant contaminé dans un récipient métallique approuvé (p. ex., un baril de récupération de 208 l/55 gal). Ne pas remplir le contenant de plus de 2/3 pour permettre toute expansion, et ne pas serrer le couvercle sur le contenant. Répéter l'application du matériau absorbant jusqu'au retrait total du liquide de la surface.

Après avoir enlevé le matériau déversé comme décrit ci-dessus, décontaminer les surfaces impliquées dans le déversement à l'aide d'une solution de neutralisation (mélanger un nettoyant pour plancher [si c'est un concentré, diluer 1 partie du concentré dans 9 parties d'eau], et environ 10 % d'ammoniaque ménager); frotter la surface avec un balai ou une brosse aide la solution de décontamination à pénétrer les surfaces poreuses. Faire preuve de prudence, car la surface est glissante. Attendre au moins 15 minutes après la première application de la solution de neutralisation. Couvrir la zone avec un matériau absorbant et le pelleter dans un contenant métallique approuvé. Remarque : toujours porter une EPI appropriée lors du nettoyage d'un déversement d'isocyanates et utiliser une solution de neutralisation. Deux applications ou plus de la solution de neutralisation peuvent être requises pour décontaminer la surface. Nettoyer tous les résidus de détergent avec de l'eau propre.

Avec le couvercle en place sans être serré, déplacer le contenant renfermant les déchets d'isocyanates et de la solution de décontamination à un endroit isolé et bien aéré pour permettre la libération du dioxyde de carbone. Après 72 heures, sceller le contenant, et le mettre au rebut de manière appropriée selon les réglementation fédérales, provinciales et locales existantes.

Substances interdites

- : Éviter les agents oxydants forts. Ne pas permettre au produit déversé de se mélanger avec des alcools, des amines, (y compris les polyols ou polyamines) ou de l'eau. La réaction chimique avec des matériaux provoque la polymérisation et la production d'énergie thermique.

En cas d'urgence : Si le déversement/l'écoulement dans l'environnement dépasse la quantité à communiquée par l'EPA américaine, avertir immédiatement le centre de réponse national des États-Unis (téléphone : 1-800-424-8002). À l'extérieur des États-Unis, appelez le numéro de téléphone d'urgence dans la section 1.

Quantité à communiquer (QC) à l'US CERCLA : 101-68-8 Diisocyanate de diphenylméthylène (4,4'-MDI) – 2 273 kg (5 000 lb).

Références à d'autres sections : Voir les informations relatives à l'élimination à la Section 13.

SECTION 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Instructions spéciales : Les principales voies d'exposition sont l'inhalation et le contact avec la peau. Ne pas chauffer ou pulvériser ce produit, car cela augmenterait considérablement l'exposition respiratoire. En cas de contact avec la peau, retirer immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau affectée avec de l'eau et du savon.

Procédures de manipulation sans risque

: Ne PAS respirer les vapeurs. Ne PAS avaler. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Observer de bonnes règles d'hygiène. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver avec soin après manipulation. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau. Retirer rapidement tout vêtement contaminé. Nettoyer les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Conserver le contenant hermétiquement fermé

Exigences en matière d'entreposage

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Éviter de stocker ce produit à la lumière directement du soleil. Protéger du gel. La température d'entreposage recommandée se situe entre 18 °C et 29 °C (65 °F et 85 °F). NE PAS ENTREPOSER À PLUS DE 49 °C/120 °F. Entreposer dans le contenant original. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant vide sans nettoyage ou conditionnement commercial préalable.

Substances incompatibles : Voir la section 10.

Matériaux spéciaux de conditionnement

: Toujours conserver dans des contenants fabriqués avec les mêmes matériaux que le contenant d'origine.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition admissibles : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

| Composition | N° CAS : | ACGIH VLE | | OSHA PEL | |
|--|------------|-----------------------|-------|-----------------------|------------------|
| | | TWA | STEL | PEL | STEL |
| distillat de pétrole léger hydrotraité | 64742-47-8 | 200 mg/m ³ | N. D. | 400 mg/m ³ | N. D. |
| diisocyanate de méthylène diphenylène (mélange d'isomères) | 26447-40-5 | N. D. | N. D. | N. D. | 0,02 ppm CEIL |
| diisocyanate de méthylène diphenylène (4,4'-MDI) | 101-68-8 | 0,005 ppm | N. D. | 0,02 ppm | N. D. |

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur ou brouillard résultant de la manipulation de ce produit. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit ne doit pas être chauffé ou pulvérisé. Si la ventilation est insuffisante, utiliser un équipement de

protection respiratoire approprié. Voir la section « Protection respiratoire » ci-dessous.

Équipements de protection individuelle

- Protection respiratoire** : Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeurs, ou des expositions excédant tout VLE, porter un masque respiratoire à cartouche pour vapeurs organiques approuvé par NIOSH.
- Protection des yeux/du visage** : Porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation de ce produit. Il est conseillé de porter un masque facial en cas de possibilités d'éclaboussement.
- Protection cutanée** : Porter des gants imperméables. Des matériaux comme le caoutchouc nitrile ou le Viton (caoutchouc au fluorocarbène) sont recommandés pour les gants. Il est conseillé de consulter les producteurs de gants sur la pénétration des ingrédients énumérés à la section 3.
- Protection du corps** : Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons, tabliers et bottes résistantes pour éviter tout contact.

Équipements de sécurité du site

- : Mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiatement.

Considérations générales sur l'hygiène

- : Ne pas respirer la poussière ou les vapeurs. Ne pas manger, boire, ni fumer pendant l'utilisation de ce produit. À la fin de chaque période de travail, nettoyer tous les équipements et les vêtements. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|--|---------------------------|---|------------------|
| État physique | : pâte | Apparence | : brun pâle |
| Odeur | : légère | Seuil olfactif | : N. D. |
| pH | : N. D. | Masse volumique | : 1,39 |
| Point d'ébullition | : N. D. | Coefficient de répartition eau/huile | : N. D. |
| Point de fusion/congélation | : N. D. | Solubilité dans l'eau | : Insoluble |
| Pression de vapeur (mm Hg @ 20°C / 68°F) | : N. D. | Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) | : N. D. |
| Densité gazeuse (air = 1) | : N. D. | Volatils (% par poids) | : 5,4 % |
| Composés organiques volatils (COV) | : 79 g/L SCAQMD 1168 | | |
| Taille des particules | : N. D. | Classification d'inflammabilité | : Ininflammable |
| Point d'éclair | : >93,3°C (>200°F) | Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.) | : Non disponible |
| Méthode du point d'éclair | : Creuset fermé Setaflash | Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.) | : Non disponible |
| Température d'auto-inflammation | : N. D. | Température de décomposition | : Non disponible |
| Viscosité | : N. D. | Propriétés d'oxydation | : Non disponible |

Données sur les risques d'explosion : Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques

- : N'est pas supposé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité et réactivité** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées. Le produit réagit avec les acides, les alcools, les glycols (polyols), les amines. Le produit réagit lentement avec la vapeur d'eau atmosphérique lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions.
- Réactions dangereuses** : Lors de réactions non contrôlées avec les produits chimiques répertoriés ci-dessus (Voir la sous-section « Réactivité et stabilité » dans cette section.), ce produit pourrait générer suffisamment de chaleur pour brûler et libérer des vapeurs toxiques. Utiliser ce produit uniquement conformément aux instructions de sa fiche technique.
- Conditions à éviter** : Températures élevées.
- Substances à éviter et incompatibilité**

: Acides forts, alcools, glycols (polyols), amines, peroxydes et autres agents oxydants.

Produits dangereux de décomposition

: Aucun connu, voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition : *Inhalation* : OUI *Absorption par voie cutanée* : NON *Yeux et peau* : OUI
Ingestion : OUI

Symptômes d'exposition : Voir la section 4.

Toxicité aiguë estimations calculées pour le produit

Inhalation : N. D.
Oral : N. D.
Voie cutanée : N. D.

Données toxicologiques : Voir ci-dessous pour des données de toxicité aiguë pour chacun des ingrédients.

| Composition | N° CAS : | LC50 (4 h) mg/L | LD50, mg/kg | |
|--|------------|-----------------|-------------|---------------|
| | | Inhalation, rat | Oral, rat | Dermal, lapin |
| distillat de pétrole léger hydrotraité | 64742-47-8 | N. D. | > 5 000 | > 2 000 |
| diisocyanate de méthylène diphénylène (mélange d'isomères) | 26447-40-5 | 0,369 | > 7 400 | > 6 200 |
| diisocyanate de méthylène diphénylène (4,4'-MDI) | 101-68-8 | 0,178 | 9 200 | 10 000 |

Statut carcinogène : Aucun composant ne figure sur les listes de carcinogènes de l'ACGIH, du CIRC, de l'OSHA, du NIOSH ou du NTP.

Effets sur la reproduction : Aucun connu.

Tératogénicité : Aucun effet tératogène observé aux doses testées. Fétotoxicité observée uniquement avec la toxicité maternelle.

Mutagénicité des cellules germinales

: Aucune connue.

Épidémiologie : Aucune connue.

Corrosion ou irritation : Irritant pour la peau et le système respiratoire. Provoque une sévère irritation oculaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Contient des isocyanates, connus pour provoquer des réactions de sensibilisation cutanée et respiratoire.

Toxicité organe cible spécifique, exposition simple

: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité organe cible spécifique, exposition répétée

: La surexposition chronique aux isocyanates a été signalée comme causant des dommages pulmonaires (incluant la fibrose et une diminution dans les fonctions pulmonaires) qui peuvent être permanents.

Danger par aspiration : Aucun connu.

Matériaux synergiques : Aucun connu.

Autres dangers importants : Voir les dangers énumérés à la section 2.

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

- Effets sur l'environnement** : Ce produit ne doit pas être déversé dans les égouts ou les cours d'eau ni dans les endroits où il pourrait entrer en contact avec le sol ou l'eau de surface.
- Écotoxicologique** : Aucune donnée concernant le produit lui-même n'est disponible.
- Écotoxicité** : Aucune donnée disponible.
- Biodégradabilité** : Aucune donnée disponible.
- Potentiel de bioaccumulation** : Aucune donnée disponible.
- Mobilité dans le sol** : Aucune donnée disponible.
- Évaluation TBP et tPtB** : Aucune donnée disponible.
- Autres effets nocifs** : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.

Moyens d'élimination

- : Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.

Conditionnement

- : Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.

RCRA

- : Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Données réglementaires | Numéro ONU | Nom d'expédition | Classe | Groupe d'emballage | Étiquette |
|---|---------------|--|---------------|--------------------|---------------|
| Transport des marchandises dangereuses | Aucune | Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations canadiennes sur le transport des marchandises dangereuses. | Aucune | Aucune | Aucune |
| Informations supplémentaires sur le transport des marchandises dangereuses | Aucune | | | | |
| 49 CFR/DOT | Aucune | Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations du Ministère américain des Transports (DOT). | Aucune | Aucune | Aucune |
| Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT | Aucune | | | | |

Non réglementé par IMDG.

Non réglementé par l'IATA.

Pas un polluant marin.

SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (RPD ou Hazardous Products Regulations). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du RPD.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients listés figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou dans la Liste extérieure des substances (LES).

Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients listés figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) :

101-68-8 diisocyanate de méthylène diphénylène (4,4'-MDI) – 2 273 kg (5 000 lb).

SARA TITRE III : Sec. 311 et 312, Exigences du FDSs, 40 CFR 370 classes de danger :

Corrosion cutanée / irritation cutanée; catégorie 2
Sensibilisation, cutanée; catégorie 1
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire; catégorie 2A
Toxicité aiguë, inhalation; catégorie 4
Sensibilisation, respiratoire; catégorie 1
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoires; catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées; catégorie 2

L'EPA a établi des quantités seuils pour la déclaration des produits chimiques dangereux pour SARA 311 et 312. Le seuil de déclaration pour ce produit est de 10 000 livres (4545 kg).

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : Ce produit peut être soumis aux exigences de notification de la SARA 313, car il contient des composants chimiques toxiques en concentrations supérieures au niveau de concentration *de minimus*.

101-68-8 diisocyanate de méthylène diphénylène (4,4'-MDI)

Lois américaines sur le droit à l'information

California Proposition 65 : Voir l'étiquette du produit pour plus d'informations sur la Proposition 65.

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

| Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information? | N° CAS | CA | MA | MN | NJ | NY | PA | RI |
|--|------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| distillat de pétrole léger hydrotraité | 64742-47-8 | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non |
| diisocyanate de méthylène diphénylène (mélange d'isomères) | 26447-40-5 | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non |
| diisocyanate de méthylène diphénylène (4,4'-MDI) | 101-68-8 | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| L'huile de soja | 8001-22-7 | Non | Non | Non | Non | Non | Oui | Oui |

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Légende

: ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)
CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)
CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer
CSEO : Concentration Sans Effet Observable
DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)
EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
FDS : la fiche de données de sécurité
Inh : Inhalation
LES : Liste extérieure des substances
LIS : Liste intérieure des substances
N. D. : Non disponible
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)
NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)

OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
PEL : Limite d'exposition permmissible
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)
RPD : Règlement sur les produits dangereux
S.O. : Sans objet
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)
SGH : Système général harmonisé
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL : Limite d'exposition à court terme
TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
VLE : Valeurs limites d'exposition

Taux HMIS : * - Risque chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave
Santé : *2 Inflammabilité 1 Risques matériels 1 EPI :
Gants, lunettes de sécurité

Taux NFPA : 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave
Santé : 2 Inflammabilité 1 Réactivité 1 Dangers particuliers 0

Clause de non-responsabilité

L'information figurant aux présentes tient lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Elle n'est pas exhaustive. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni sous-entendue. Ardex L.P. ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommages consécutifs pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

Préparée par :
ARDEX L.P.
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, É.-U.
15001

+1-724-203-5000
Consulter notre site Internet : <http://www.ardexamericas.com>

Date de révision : 02 novembre 2020

Fin du document